

“Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d’argent pour le service public de l’année financière expirant le 31 mars 1960.

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Sur ce, le greffier du Sénat, d’ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s’est ainsi exprimé:

“Au nom de Sa Majesté, l’honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

La Chambre reprend l’étude, en comité plénier, du Bill C-41, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d’impôts, qui est rapporté sans amendement et dont la troisième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d’informer cette Chambre que le nom de l’honorable sénateur Reid a été substitué à celui de l’honorable sénateur Howard sur la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité mixte des deux Chambres du Parlement au sujet du Restaurant.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l’état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l’article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 20*) en date du 2 février 1959, demandant la copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés entre la Commission des transports et la ville de Sherbrooke, concernant le projet de construction d’un viaduc sur la rue Acadia, à Sherbrooke (P.Q.).

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 109*) en date du 25 mai 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance, bail et autres documents échangés entre le ministère des Transports et MM. Robert et Bernard Goineau ou toutes autres personnes, relativement à l’installation de pompes à essence et à un atelier de réparation sur un terrain appartenant à l’État sur les bords de la rivière Richelieu à Saint-Jean-Iberville.

Par M. Courtemanche,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 108*) en date du 25 mai 1959, demandant la copie du bail, s’il en est, intervenu entre le gouvernement et le *St. Johns Yacht Club*, concernant l’usage d’un terrain de l’État situé sur la rive du Richelieu, à Saint-Jean (P.Q.).

Par M. Pearkes, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français) du Livre blanc intitulé: “Défense, 1959”.